

Image not found or type unknown



subvention pour travaux de rénovation

Par **CSSDC**, le **25/02/2025** à **22:01**

bonjour

je souhaite acheter un appartement dans une copropriété qui va se rénover

une résolution globale a été votée pour le financement des travaux en 2025

fin 2024, une demande de subvention a été faite.

Si mon achat se concrétise avant l'obtention des subventions, qui de moi ou de l'ancien propriétaire pourront bénéficier de la somme ?

merci

Par **Marck.ESP**, le **25/02/2025** à **22:08**

Bonsoir et bienvenue

Si vous achetez en l'état actuel, la rénovation vous concerne, ce n'est plus l'affaire du vendeur. Attention, il est essentiel d'inclure une clause spécifique dans le compromis de vente qui précise comment la subvention sera traitée.